

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 17 JUIN 2011 à 20 heures

Date de Convocation	: 8 juin 2011	Nombre de Membres en exercice	: 15
Date d’Affichage	: 8 juin 2011	Nombre de présents	: 11
		Nombre de votants	: 13

L’an deux mil onze, le vendredi dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : François BOBO, Jean FLAMANT, Bernard CORDELETTE, Didier LEMEE, Maurice BOITELLE, Marie-Jeanne BAILLEUX, Christophe GOSSEAU, Yann MARTIN, Suzanne GERON, Françoise ARMANI, Avelino GOMES.

Absent (s) excusé (s) et représenté (s) :

Guy PERNAUT	par	Didier LEMEE
Emmanuel FONTAINE	par	Marie-Jeanne BAILLEUX

Absent (s) :

Anne PERDU
Carine KOWALSKI

Il est procédé à l’élection d’un secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; M. Christophe GOSSEAU à l’unanimité, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu’il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

MODIFICATION de l’ORDRE du JOUR.

En point 9, il est proposé d’ajouter :

"Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI).

- a) SDCI du Nord : Proposition de fusion de 12 syndicats ayant leur siège dans le Nord avec le SIAN-SIDEN.
- b) SDCI de l’AISNE : Proposition de rattachement des Communes de Blérancourt et Camelin à la Communauté de Communes du Val de l’Ailette.

et de repousser les autres points d’un rang.

APPROUVÉ à l’ UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 15 avril 2011.
- 2) Vente Mme BAUER/COMMUNE – délégation de signature.
- 3) Travaux de voirie.
- 4) Emprunt.
- 5) Délégation de signature pour le marché et l’emprunt.
- 6) Points lumineux éclairage public.
- 7) Convention "Neige".
- 8) Avenir de l’école.
- 9) Questions diverses.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2011.

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2011.

Après les remarques de plusieurs membres, il est convenu de reprendre certains éléments du compte-rendu du 15 avril 2011 :

1) Au niveau du point 5, il est demandé de lire **CONTRE à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS**, au lieu de POUR, concernant le vote de l'adhésion de la commune de Roquetoire au SIDENSAN.

2) Au niveau du point 13, M. le Maire demande des précisions concernant les montants annoncés par M. Emmanuel FONTAINE, dans son intervention.

M. Yann MARTIN demande de modifier la dernière phrase comme suit : "**De plus, nous pouvons estimer que pour un montant de 70 000.00 € (subvention espérée + récupération de la TVA), il serait économisé approximativement 4 600.00 € par an sur les 15 ans.**"

Aucune autre remarque et/ou observation n'ayant été faites, il est procédé à l'approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

2) VENTE Mme BAUER/COMMUNE – DÉLÉGATION de SIGNATURE.

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit de la parcelle située derrière le logement communal du 5, rue du Marais, vendue par Mme Bauer à la commune pour l'euro symbolique.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

3) TRAVAUX de VOIRIE.

Il est précisé que les travaux devront s'étendre au virage jusqu'au trottoir de M. et Mme Hubert RAVERDY, 24, rue des Dames.

Il est en fait, nécessaire de réaliser un fil d'eau permettant un meilleur cheminement de celle-ci, d'un coût supplémentaire estimé à 8 000.00 € pour 100 m.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier sera envoyé aux riverains des rues concernées. En effet, certains d'entre eux seront, entre autres, invités à ne plus déverser leurs eaux usées sur la voie publique et à mettre en conformité leur assainissement non-collectif.

Il est rappelé que nous devrions bénéficier d'une subvention de 60% pour les dégâts de l'orage du 14 juillet 2010 évalués à 58 000 € soit 34 800€.

BONNE NOTE est PRISE.

4) EMPRUNT pour l'AMÉNAGEMENT des TROTTOIRS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les demandes pour un emprunt d'un montant de 300 000 € ont été faites auprès de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole n'a, à ce jour, donné aucune réponse.

La Caisse d'Epargne annonce un taux de 4.71%.

BONNE NOTE est PRISE .

5) DÉLÉGATION de SIGNATURE pour LE MARCHÉ et l'EMPRUNT.

Monsieur le Maire annonce que l'appel d'offre concernant les travaux d'aménagement de trottoirs débutera courant semaine prochaine (semaine 25).

Il est procédé au vote :

- Délégation de signature pour le marché

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

- Délégation de signature pour l'emprunt

APPROUVÉ à la MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et 4 CONTRE M. Bernard CORDELETTE, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, M. Yann MARTIN + pouvoir de M. Emmanuel FONTAINE précisant qu'ils ne sont pas opposés à la délégation de signature à Monsieur le Maire mais contre le montant de l'emprunt.

6) POINTS LUMINEUX ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Le devis demandé à l'USEDA, pour avoir de nouveaux points lumineux sur la Commune, est d'un montant de 2 524.75 Euros.

Le tarif reste le même que ce soit pour deux ou trois points lumineux.

Il est donc proposé les emplacements suivants :

- au niveau de chez Madame Kocelniak – 19, rue de Saint-Gobain
- au niveau de chez Mademoiselle Housset – 16, rue Eugène Boucher
- le troisième point restant à déterminer.

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

7) CONVENTION "NEIGE".

Concernant l'achat d'une lame de déneigement, aucun devis n'est arrivé en Mairie.

Monsieur le Maire demande aux élus concernés de bien vouloir relancer les commerçants pour obtenir les devis assez rapidement.

Au sujet de la convention, Monsieur le Maire souhaite que les agriculteurs de Barisis-aux-Bois se concertent et se mettent d'accord sur la personne en charge de la lame.

BONNE NOTE EST PRISE.

8) AVENIR de l'ÉCOLE.

Monsieur le Maire rappelle que la 4^{ème} classe est sauvée, mais que l'avenir reste très incertain et donne la parole à Monsieur Didier LEMÉE qui souhaite intervenir.

Ce dernier propose de mettre en place un comité de réflexion sur l'avenir de l'école, constitué d'élus, des parents d'élèves et de personnes ayant travaillé dans l'enseignement.

Ce comité aura pour objectif d'étudier les différents moyens et solutions à envisager pour garder l'école de Barisis-aux-Bois.

Il est proposé comme membres :

- M. Didier LEMÉE
- Mme Françoise ARMANI
- M. Christophe GOSSEAU
- Mme Carine KOWALSKI
- Mme M-Line BERNARD
- M. Jacky FONTAINE
- Mme Sylvie ALEXANDRE
- Mme Sandrine FOLLET
- Mme Véronique HUYBRECHTS
- Mme Béatrice LEBLANC

POUR à L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

9) PROJET de SCHÉMA DÉPARTEMENTAL de la COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) : PROPOSITION de FUSION DE 12 SYNDICATS ayant leur SIÈGE dans le NORD avec le SIAN/SIDEN.

a) Monsieur le Maire expose le projet de Monsieur le Préfet du Nord.

- Douze syndicats du Nord demandent leur fusion avec le SIAN/SIDEN.

Les syndicats sont les suivants :

Syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque

Syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de Crévecoeur-sur-Escaut et Rumilly

Syndicat intercommunal d'eau potable d'Allennes les Marais, Annoeullin, Bauvin et Provin

Syndicat intercommunal d'eau potable d'Avelin et Pont à Marcq

Syndicat intercommunal d'eau potable de Beaumont et Inchy

Syndicat intercommunal de la banlieue sud-ouest de Lille (SIASOL)

SIVOM de Busigny-Marets

Syndicat intercommunal du Pévèle

Syndicat intercommunal des eaux potables de la région de Masny

Syndicat intercommunal des eaux potables Aniche Auberchicourt Monchecourt

Syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Camphin en Carembault et Phalempin

Syndicat intercommunal des eaux d'Honnechy, Maurois.

Conformément aux délibérations précédentes, où il a été proposé de ne plus approuver l'adhésion de nouvelles communes et/ou syndicats, afin de manifester le mécontentement de Conseil Municipal contre le retard pris dans la mise en œuvre des travaux d'assainissement collectif, il est procédé au vote.

CONTRE à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

b) Monsieur le Maire expose le projet de Monsieur le Préfet de l'Aisne.

Celui-ci consiste, entre autre, à rattacher les communes de Blérancourt et de Camelin à la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.

Monsieur le Maire expose la volonté de rassembler toutes les communes isolées du canton en souhaitant qu'elles le fassent volontairement, regrette la méthodologie employée et souhaite la transmission d'informations objectives aux habitants des communes.

POUR à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

10) QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur le Maire informe que les coupes de bois ont rapporté la somme de 5 148 Euros.

- Monsieur le Maire informe que le PLU doit être en conformité avec le SCOT du Pays Chaunois. Après avoir contacté GEOGRAM, bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU, il s'avère que celui-ci est en accord avec le SCOT.

- Monsieur le Maire confirme que les diagnostics de l'assainissement non-collectif commenceront début octobre.

- A la question de Monsieur Christophe GOSSEAU sur la ligne électrique aérienne rue Eugène Boucher, Monsieur le Maire répond qu'il a rencontré Monsieur Eric DANDOY qui va faire des démarches personnelles.

Une intervention de la Commune sera ensuite effectuée pour l'appuyer.

- Noréade : Monsieur le Maire dit qu'il n'y a rien de nouveau. Les délais annoncés restent pour l'instant les mêmes.

- Mme Marie-Jeanne BAILLEUX revient sur le rapport qu'elle a rédigé en tant que Commissaire aux Comptes après vérification des comptes de l'exercice 2010 du Comité des Fêtes.

Elle précise qu'elle n'a aucune intention de polémiquer sur le sujet, qu'elle a joué son rôle avec probité et maintien que dans ce cadre, elle a parfaitement le droit d'émettre un avis sur le montant de la subvention accordée par la Commune.

Monsieur le Maire et plusieurs élus rappellent qu'ils se réjouissent du travail accompli et l'en remercient. Cela étant, ils maintiennent que la question de la subvention au Comité des Fêtes n'a pas à être évoquée dans ce rapport.

- Monsieur Yann MARTIN évoque le problème du Cabinet Médical et lit un courrier qui lui a été remis par le Docteur Boulinguez, provenant du Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Aisne.

Ce dernier explique qu'il n'a jamais été question de Cabinet Médical à Barisis-aux-Bois et qu'il avait rencontré Monsieur le Maire dès le début de son mandat à ce sujet.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a jamais vu le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins. Ils s'étonne d'une telle démarche reprenant une contre vérité et va demander à rencontrer M. Boulinguez avec M. Ravaux.

- Monsieur Yann MARTIN souhaite que les organisateurs de courses VTT demandent des autorisations de passages dans les bois privés.

Monsieur Christophe GOSSEAU répond qu'il est impossible de contacter tous les propriétaires possédant des bois privés. Vu le nombre, les organisateurs ne peuvent connaître tous les noms et coordonnées de ces derniers. Le parcours est par ailleurs déclaré à la Préfecture qui n'émet pas d'avis défavorable.

- Monsieur Jean FLAMANT informe que les plaques de fibrociment, retrouvées sur le chemin de la Vallée Lange, vont être enlevées par les agents de l'ONF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,
Pouvoir à Didier LEMÉE

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Maurice BOITELLE,

Emmanuel FONTAINE,
Pouvoir à M-Jeanne BAILLEUX

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,

Yann MARTIN,

Suzanne GERON,

Françoise ARMANI,

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,